



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 08/10/2015  
Reçu en préfecture le 08/10/2015  
Affiché le **- 8 OCT. 2015**  
ID 056-215601626-20151001-07-DE  
**EXTRAIT DU REGISTRE**

DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du  
Jeudi 1 octobre 2015

**Objet de la délibération : Demande de subventions au Département pour les actions culturelles**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Serge LECUYER à Antoine GOYER, Pierre-Yves CAINJO à Christelle CAINJO, Jean-Luc MADEC à Ronan LOAS, Yolande ALLANIC à Jean-Guillaume GOURLAIN,

**Secrétaire de séance : Pascaline ALNO**

**Présents : 28**  
**Pouvoirs : 05**

DIRECTION CULTURE

n°07

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT POUR LES ACTIONS CULTURELLES**

**Rapporteur** : Claudie LE BIHAN

Chaque année, la ville de Ploemeur sollicite du Conseil Départemental du Morbihan des subventions pour les actions culturelles de la ville de Ploemeur.

Cette demande de subventions concerne pour l'année 2016 :

- ❖ Une participation financière tant aux dépenses de fonctionnement que d'investissement des actions suivantes :
  - Arts plastiques
  - Spectacle vivant
  - Enseignement artistique
  - Patrimoine

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commission « Éducation, Culture, RI » du mercredi 16 septembre 2015 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, Ressources humaines » du 21 septembre 2015 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

➤ **DECIDE de solliciter toutes subventions auprès du Conseil Départemental**

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 33 POUR**



Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,  
Maire